



RAPPORT

***de la commission d'environnement et
d'urbanisme***

au

CONSEIL GÉNÉRAL

Concernant

***La demande d'un crédit d'engagement pour la
réfection des infrastructures techniques,
ludiques et aquatiques de la piscine de plein air
de la BLANCHERIE***

Selon le message du Conseil Municipal du
18 avril 2019

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen de la demande de crédit d'engagement pour la réfection des infrastructures techniques, ludiques et aquatiques de la piscine de plein de la BLANCHERIE.

La Commission remercie le service du sport et de la jeunesse, et particulièrement Mme la Conseillère Communale Pardo et Monsieur le Chef de Service Blaise Bruttin pour être venu présenter le message à la Commission, et avoir répondu aux différentes questions de cette dernière.

La Commission s'est réunie à deux reprises pour examiner la demande.

I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE

La Commission a pris connaissances des documents et annexes concernant l'objet précité.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **10** membres présents.

II EXAMEN DU PROJET

Questions

La Commission a soulevé les interrogations suivantes :

1. Les utilisateurs de la piscine actuelle ont-ils été questionnés sur leur utilisation ?

Les clubs sportifs ainsi que les gardes-bains et les caissières ont été interrogés et leurs remarques ont été transmises au bureau planificateur du projet. Des remarques ont aussi été faites lors de la genèse du projet Ronquoz21.

La CEU regrette que la démarche participative n'ait concerné qu'un petit nombre (sportif et employés uniquement) d'utilisateur. La HES recherche de plus des cas pratiques à mettre œuvre pour la mise en place de système participatif (enquêtes, travaux de terrain, ...).

2. Quelles sont les améliorations apportées grâce à ce projet ?

Les infrastructures de la piscine sont très fortement orientées « sport » alors que la nécessité de loisir est clairement établie.

La pataugeoire nécessite très clairement une réfection pour des raisons d'hygiène.

Il semblerait que la nappe soit très haute du côté de la fosse à plongeon, de fait, le 1.5 mio. dévolu doit être bien investi, un temps de réflexion doit encore être pris.

L'infrastructure sanitaire centrale a vécu, les accès personnes à mobilité réduite sont très faibles.

Les compétitions de water-polo ne sont pas compatibles avec une communication entre les bassins, les deux grands bassins doivent donc être fermés.

Suppression du danger de la fosse à plongeon.

3. Un agrandissement a-t-il été prévu considérant que des pics à 2000 personnes/jour ont été enregistrés ?

Non, c'est une fréquentation historique. L'agrandissement au nord n'est pas prévu car l'offre de bains est importante dans la région.

Est-ce que l'on vise une plus grande attractivité de cette piscine pour tout public ou souhaitons-nous juste la rénover pour un statu quo ?

La CEU propose que la réflexion de l'intégration de la partie Nord (parking) dans le complexe soit réellement faite par la municipalité. De même, la question de la modularité des infrastructures et des espaces devraient être étudiée de manière plus approfondie. Cela permettrait de les adapter en fonction de l'utilisation effective et du degré de fréquentation (pic ou sous-utilisation).

4. Une sortie au nord est-elle prévue ?

Non, il faut penser aux enfants qui pourraient filer ! Finalement, une solution devrait être envisagée.

5. Quel est le prix/coût d'entretien de la bulle mentionné dans le message ?

800k.- et 200k.-/an. Il faut attendre la réalisation du chauffage à distance afin que ce projet tienne la route énergétiquement parlant !

La CEU souhaite que la Ville réfléchisse à prolonger les saisons d'ouverture, notamment au vu du changement climatique (plus tôt au printemps et surtout plus tard en automne).

La bulle peut être une solution pour l'avenir des clubs, mais son utilisation pourrait être mutualisée, notamment avec les écoles ou institutions.

6. Quel est le deal entre la Ville et les clubs concernant les infrastructures ?

Les heures du soir sont dévolues au CN. Les entraîneurs sont au bénéfice de brevets qui permettent de se débrouiller sans les gardes-bains. Le club achète des abonnements à tarif réduit et la Ville subventionne la différence.

7. Une infrastructure solaire est-elle prévue ?

Non, mais il existe une récupération de la chaleur du bâtiment du Groupe Mutuel. Par ailleurs, l'eau chaude sanitaire est issue du solaire thermique.

8. Le parking sera-t-il revu ?

Le parking sud sera assaini sous 1-2 ans comme celui des Peupliers.

La CEU demande que le parking deux roues soit également adapté et surtout agrandi.

9. Pourquoi un coût aussi élevé ?

La réfection ou la création des éléments suivants sont soulevées :

- *Bassin des piscines en inox.*
- *Toboggans.*
- *Préservation de la nappe au nord.*
- *Réfection des goulottes.*
- *Fosse à plongeon.*
- *Créations de nouvelles infrastructures.*

III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes :

- La CEU constate que le Ville a réagi de manière adaptée aux nécessités sanitaires, sécuritaires et d'hygiène avec cette rénovation.
- La CEU salue l'accent mis sur l'aspect ludique des installations et la volonté de parvenir à une utilisation optimale des différents bassins.
- La CEU trouve toutefois que le coût très élevé de cette « rénovation - assainissement » engendre une plus-value modérée en regard d'une vision à long terme, notamment pour répondre aux soucis d'espace de détente/repos (non humide !).
- La CEU souhaite une réflexion ouverte au plus grand nombre afin d'apporter des solutions de modularité, d'utilisation des espaces (secteur dédié uniquement à une catégorie de population), une buvette attractive (triste espace actuel) et des nouveautés par rapport au concept actuel.

La Commission a accepté le crédit d'engagement pour la piscine de la Blancherie à l'unanimité des 10 membres présents.

Sion, le 20 mai 2019

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

Gérard Varone



Président

Alain Turatti



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	13 mai 2019	20 mai 2019
Gérard Varone	X	X
Alain Turatti	-	X
Bastian Collet	X	X
Mathieu Gachnang	X	X
Gilles Fellay	X	X
Sophie Trabacchi	X	X
Noémie Kuchler-Mayor	X	X
Jean-Daniel Rouiller	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	-
Jean-Claude Hirt	X	X
Gérard Rossier	X	X